





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique

www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL Nr 4539

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport 25/16.049.4/1.7				_
Concerne :: Contrôle dans le cadré d'une vente : Contrôle pér	iodique			
Type d'habitation : Д maison □ appartement □ autres :				
Type d'habitation	M.E			
	11 A 2017			
Adresse de la visite	_ 1 - 6500	> <i>[7]4],</i>	1660	
Adresse de la visite Date de visite: Date d'émission Date d'émission Date d'émission	Références client : A	10		
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ₺ 276 bis et déroga	ations 20 271 his 🗆 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-I	NS-E-11			
Description de l'installation visitée :		_		
	rale du branchement : 21	Â		_
3 N400 V 3 3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de table			x:	
Contrôles pår examen visuel, tests et mesures :				
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou	
		ordre	dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation		X		
Etat du matériel électrique installé	X	* 1		
Mesures de protection contre les contacts directs		×		_
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionneme	ent des	1		_
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de		,		
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plon		L. Committee		
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X	<u>"</u>	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires	s et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		\mathcal{X}		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			4	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & déroga				
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :	⊋. MΩ			
Résistance de dispersion de la prise de terre : PA.(, ANDE	0145	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier éd	uipement individuel de l'ager	t SOCOTEC E	ELGIUM asb	Ī,
Manquements / Notes :				
Voir ANNEXE				

	***************************	E h m 4 v 7 h h h h v 4 0 E 1 * v 6 d		

**:!!>>;!!\\				
Conclusion:				
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I	.E. Le prochain contrôle pér	iedique est à c	effectuer	8
dans le délai prescrit par la reglementation en vigueur.	The company of the contract of			9
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du	R.G.I.E. Une visite complér	nentaire est à		ŏ
exécuter par le même organisme après mise en conformité 💋 a	au terme de 18 mois après s	ignature de l'a	acte de	8
vente.		_		Ē
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclu	<u>ision. Un examen complém</u>	entaire est à c	exter	Ę
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la reglementation en vigueur. K L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité par la terme de 18 mois après signature de l'acte de vente. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Nom et visa du demandeur pour réception : our SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
Nom et visa de l'inspecteur :	Nom et visa du demandeu	r pour réceptior	11	ž
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			[`	10%
			ı	

Domenico





PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N : 0.265 0.264 0.06

Kapporti. UZOJ - JA OZ CA JAJ
☐ La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. ☐ Absence de réseau général de terre. ☑ Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. ☐ Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre. ☐ Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :
Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :
☐ La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :
Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants: Albrence de plantectifque de l'implollation Albrence de Sechannes de Terre. A Recondit RAPISOCOTECTOR L'ESTA PROCOTECTOR L'ESTA PROCOTECTOR L'ESTA PROCOTECTOR L'ESTA PROCOTECTOR L'ESTA PROCOTECTOR L'ESTA PROCOTECTOR L'ESTA PROCESSION L'ESTA P